TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

SECTION MINIERE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 20 juin 1960.-

KIBUNGO

Nº 464/239 .-

Objet : Bureau Minier de Kigali .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à

KIBUNGU. _____

Cl. : J21

JQ38

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous informer que suite au départ en congé en Europe de Mr. SARTENAER. Îngénieur-Chef du District Minier Nord du Ruanda-Urundi, le bureau du Service des Mines à Kigali sera fermé à dater du 1er juillet 1960 et ce pendant une durée indéterminée.

En conséquence, à partir du 1er juillet 1960, la correspondance intéressant le District Mi-nier Nord du Ruanda-Urundi à Kigali, devra être adressée à la Section Minière du Ruanda-Urundi, B.P. 169 à Usumbura.-

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération distinguée.-

L'INGENIEUR-CHEF DE SECTION.